

Rapport d'Audit des Comptes Annuels Consolidés

(Traduction libre du rapport et des comptes initialement rédigés en espagnol, et enregistrés conformément aux principes de comptabilité généralement admis en Espagne. En cas de divergences, la version en espagnol prévaut)

À l'attention des actionnaires d'ANTEVENIO, S.A.

1. Nous avons audité les comptes annuels consolidés d'ANTEVENIO, S. A. (la Société) et les Sociétés dépendantes (le Groupe) qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des changements du patrimoine net consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et l'annexe consolidée de l'exercice annuel clos à cette date. Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe joint, les administrateurs sont les responsables d'établir les comptes annuels du groupe, conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne, et aux autres dispositions dans le cadre normatif de l'information financière applicable au Groupe. Notre responsabilité se limite à exprimer une opinion de ces comptes annuels consolidés dans leur ensemble, sur la base d'un travail réalisé conformément aux normes d'audit des comptes en vigueur en Espagne qui requièrent l'examen par la réalisation des preuves sélectives, de l'évidence justificatif des comptes annuels consolidés et l'évaluation de leur présentation, des principes et critères comptables appliqués et des estimations réalisées, conformément au cadre normatif sur l'information financière applicable.
2. À notre avis, les comptes annuels consolidés de l'exercice 2013 joints donnent, dans tous les aspects significatifs, l'image fidèle du patrimoine consolidé et de la situation financière consolidée d'ANTEVENIO, S. A. et des Sociétés dépendantes au 31 décembre 2013, ainsi que les résultats consolidés des opérations et des flux de trésorerie consolidés portant sur l'exercice annuel clos à la date susvisée, conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne, et aux autres dispositions dans le cadre normatif de l'information financière applicable.
3. Daté de 22 mars 2013, d'autres commissaires aux comptes ont produit son rapport d'audit des comptes annuels consolidés de l'exercice 2012 dans lequel ils ont reflété son avis favorable.
4. Le rapport de gestion consolidé ci-joint portant sur l'exercice 2013 présente les explications que les administrateurs de la Société estiment nécessaires en ce qui concerne la situation du Groupe, l'évolution de ses affaires et d'autres aspects, ne faisant pas partie intégrante des comptes annuels consolidés. Nous avons vérifié que l'information comptable qu'il contient concorde avec celle qui figure dans les comptes annuels consolidés de l'exercice 2013. En tant que commissaires aux comptes, notre travail se limite à la vérification du rapport de gestion consolidé, ayant une portée qui a été déjà décrite dans le présent paragraphe et qui ne s'étend nullement à la révision d'autre information que celle qui a été issue des registres comptables d'ANTEVENIO, S. A. et des Sociétés dépendantes.

Grant Thornton



Alfredo Ciriaco

31 mars 2014